



## Suite a une morsure au visage il a 2 ans rien a bouger que faire

Par **Iolotte708**, le **22/03/2012** à **22:43**

Bonjour,

Ma fille de 23 mois au moment des faits le 07/07/2010 a été mordue par un chien chez des amis

suite à cette morsure elle a eu 14 points de sutures au visage sous le menton coté gauche en bas de sa joue

nous n'avons pas porter plainte mais avons signaler 1 sinistre a nos assurances

nous avons payer la part mutuelle pour l'hopital les soins infirmiers puis elle a vue un expert en oct 2011

depuis plus rien ils me disent qu'ils sont en attente de la decision de l'assurance adverse hors j'ai jamais reçu le rapport de l'expert

nous n'avons aucuns renseignements suplémentaires que faire pour que ca bouge?

je veux que ma fille soit indemnisé et qu'elle peu si elle le souhaite plus tard avoir recours a la chirurgie reparatrice si besoin

Merci pour vos reponses à bientôt

Par **lolotte708**, le **23/03/2012** à **18:46**

vue 40 fois et pas de reponses ?  
c'est un peu desolant est ce bien un site d'entraide?  
y a t'il des avocats derriere leur ecran?  
ou juste des gens comme moi ?

Par **Marion2**, le **23/03/2012** à **19:03**

Bonjour,

Votre tort est de ne pas avoir déposer plainte.

Par **lolotte708**, le **23/03/2012** à **22:36**

Merci pour votre réponse

on n'a pas porter plainte mais nous avons quand meme des assurances qui ne font pas leur job vous etes d'accord ?

que dois je faire ?

il paret que je dois demander le rapport de l'expert par lettre recommandée a mon assurance mais je vois pas trop comment la formuler ,  
car sans avoir accepter que le montant nous convenait ils ne peuvent demander a l'assurance adverse de verser les fonds

Par **Marion2**, le **24/03/2012** à **08:42**

Un dépôt de plainte aurait grandement facilité les transactions..

je vous conseille de contacter un avocat pour vous aider.

Cdt

Par **lolotte708**, le **24/03/2012** à **12:28**

d'accord merci à vous bon week end